

Assistant à l'audience du tribunal administratif de Toulouse qui examinait l'ensemble des requêtes contre les arrêtés préfectoraux (DIG, DUP, dérogation espèces protégées, défrichement) et le protocole transactionnel, J'ai été particulièrement irrité lorsque l'avocate de la CACG a déclaré au juge que la DIG ne pouvait pas être annulée car cela exigerait la remise en état du site et que cela coûterait trop cher du fait des dégâts causés par les occupants. Une telle contre vérité est un mensonge scandaleux.

Tout d'abord parce que ceux qui ont détruit la zone humide en la défrichant, en détruisant les espèces protégées, en saccageant la colline pour fabriquer la dalle d'argile qui aujourd'hui pollue l'aval de la rivière, c'est bien la CACG et c'est la principale dégradation qui mettra plusieurs dizaines d'années à se réparer. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de temps pour panser les plaies infligées à la nature.

Ensuite parce que les débris que l'on trouve sur le site proviennent dans l'ordre temporel :

- des forces du désordre qui ont laissé des milliers de cartouche de grenades diverses lacrymo, assourdissante,... jusqu'à des grenades offensive dont une a tué Rémi Fraisse. Et cet homicide n'a pas non plus de prix et surtout est irréparable.
- des pro barrages qui lors de l'expulsions de mars 2015 ont brûlé sur place des voitures, affaires et cabanes comme ils s'en sont largement vantés sur leurs sites Internet.
- Enfin, des services préfectoraux et départementaux qui sont venu dégager les installations d'occupation avec camions et bulldozer emmenant le plus gros mais en cassant et en éparpillant clou, vis et divers petits morceaux d'objets et d'affaires personnelles cassés et broyés par ces gros engins.

Voilà la réalité des responsables des dégradations. Les occupants n'ont fait que défendre une zone (ZAD = Zone A Défendre) dans l'attente des jugements des arrêtés autorisant le projet de barrage de Sivens.

Aujourd'hui, 24 juin 2016, le rapporteur public donne, sur le fond et pour l'essentiel, raison aux opposants en reprenant les arguments avancés depuis le début par le Collectif Testet repris par les experts et la commission européenne.